

**COMPOSITION DU JURY DE THESE DU
DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE
à l'Université Paris-Saclay**

ENTREE EN 3^{ÈME} CYCLE JUSQU'AU 1^{ER} NOVEMBRE 2016

- au moins 4 membres (dont 3 enseignants titulaires (PU-PH ou MCUPH))
- la présidence est assurée obligatoirement par un PU-PH de médecine ou un professeur agrégé du Val-de-Grâce

ENTREE EN 3^{ÈME} CYCLE A PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017

- au moins 4 membres (dont le directeur de thèse)
- la présidence est assurée obligatoirement par un PU-PH de médecine ou un professeur agrégé du Val-de-Grâce
- le directeur de thèse n'est pas nécessairement un enseignant de médecine
- 1 ou 2 titulaires des disciplines médicales
- 1 ou 2 enseignants associés pour les thèses de médecine générale

Ne peuvent présider les jurys de thèse : les professeurs émérites, les professeurs associés, les professeurs (ou maîtres de conférences) associés de médecine générale, les professeurs ressortissants de l'Union européenne ou les professeurs étrangers

La soutenance de thèse se déroulera dans la faculté dont dépend le président du jury.

Mise à jour le 15 mars 2021